



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

## DOSSIER DE PRESSE

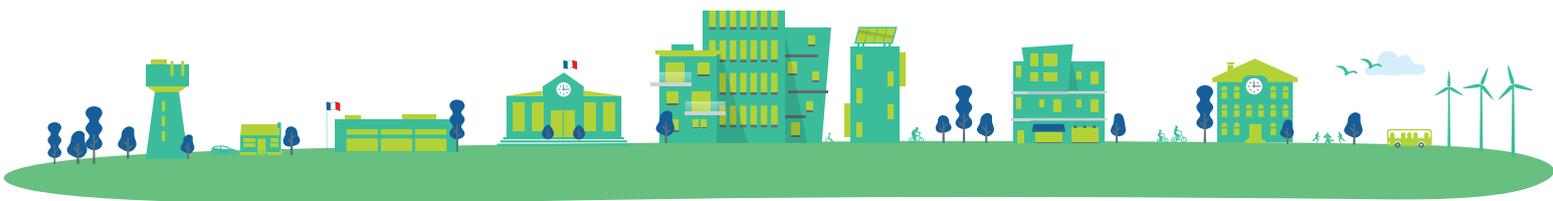
SIGNATURE

DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

16 DÉCEMBRE 2019



Contrat de  
Transition  
Écologique



*« Le contrat de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les territoires : une coconstruction avec les élus, les entreprises et les citoyens qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. »*

Emmanuelle Wargon,  
secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

CONTACT PRESSE :

SERVICE COMMUNICATION 03 62 61 46 64

[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)

# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION</b>	<b>3</b>
LES LAURÉATS DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE	3
LE DISPOSITIF – EXPLICATIONS ET FONCTIONNEMENT	3
TROIS GRANDS OBJECTIFS	4
UN ACCOMPAGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LES PROJETS INSCRITS	4
UNE DÉMARCHE ÉVOLUTIVE DANS LE TEMPS	4
<b>POURQUOI LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION CANDIDATE ?</b>	<b>6</b>
UN ENGAGEMENT HISTORIQUE	6
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UNE RÉALITÉ SUR LE TERRITOIRE	7
<b>LE CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION</b>	<b>8</b>
CALENDRIER DU CONTRAT	9
CONTENU DU CONTRAT	9
LA SIGNATURE DU CONTRAT	9
<b>LES OPÉRATIONS INSCRITES AU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>10</b>
<b>LES SIGNATAIRES</b>	<b>17</b>
<b>LES PARTENAIRES</b>	<b>17</b>



## PRÉSENTATION

### LES LAURÉATS DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE :

Le 9 juillet 2019, François de Rugy, alors Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire organise un vaste événement national sur les Contrats de Transition Ecologique. Après une première phase d'expérimentation en 2018 sur 19 territoires diversifiés en métropole et en outre-mer, cet événement marque le début du déploiement national du dispositif suite à l'appel à candidatures lancé le 2 avril dernier par Emmanuelle Wargon. Parmi les 130 candidatures reçues, 61 sont finalement sélectionnées pour participer à la première déclinaison des contrats de transition écologique. Elles représentent environ un cinquième de la population française.

Historiquement engagée en faveur de la lutte contre le changement climatique, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane fait partie des lauréats.

### LE DISPOSITIF – EXPLICATIONS ET FONCTIONNEMENT :

#### **Contrat Co-construit, volontaire et évolutif :**

Un contrat de transition écologique (CTE) est un contrat de territoire volontaire et évolutif co-construit à l'échelle d'un ou plusieurs Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), avec l'État et les acteurs publics et privés du territoire (associations, entreprises, syndicats). Il comprend un programme d'actions d'une durée de 4 ans, avec des engagements précis établis entre partenaires, et des objectifs de résultats qui feront l'objet d'une évaluation.



## **CITOYENS, ASSOCIATIONS, ENTREPRISES ET SYNDICATS**

Proposer des projets à l'établissement public  
de coopération intercommunale (EPCI)



## **ÉTAT, RÉGIONS, DÉPARTEMENTS**

Accompagner les projets de CTE



## **ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Porter les projets du CTE proposés en lien  
avec l'État, les régions et les départements,  
et définir les modalités de suivi

### **TROIS GRANDS OBJECTIFS :**

- **Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique.**
- **Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.**
- **Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formations professionnelles, reconversion de sites).**

Les territoires engagés dans les contrats de transition écologique sont donc des territoires volontaires qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie, et qui ont choisi de s'engager dans un changement de modèle à travers la transition écologique.



## UN ACCOMPAGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LES PROJETS INSCRITS :

Même si ce nouveau dispositif n'est pas doté d'une enveloppe budgétaire spécifique, son intérêt réside dans sa capacité à mobiliser plus facilement les différentes formes de financements existants. En effet, les projets inscrits dans le CTE bénéficient d'un accompagnement technique, financier et administratif supplémentaire.

L'État, se place également dans une posture de facilitation envers ces projets et mobilise de façon coordonnée ses services et les établissements publics. De cette façon, le porteur de projet bénéficie d'un benchmark des financements existants pour son projet et d'une position claire des principaux financeurs. L'objectif est aussi d'assurer la réalisation opérationnelle des projets inscrits.

## UNE DÉMARCHE ÉVOLUTIVE DANS LE TEMPS :

Autre caractéristique essentielle : le Contrat de Transition Ecologique se veut évolutif afin d'être le mieux adapté au contexte local de chaque territoire. En effet, **d'une durée de mise en œuvre de 3 à 4 ans (4 ans dans notre cas)**, le pilotage du Contrat doit permettre de faire évoluer le nombre et le contenu des fiches actions inscrites.

Ainsi, **un Comité de Pilotage du CTE se réunira tous les 6 mois** avec l'ensemble des acteurs du contrat afin d'évaluer la réalisation des opérations inscrites. En fonction des enjeux et des opportunités locales, il déterminera les nouvelles opérations à inscrire au CTE. Les opérations déjà inscrites pourront également évoluer en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés.



## POURQUOI LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANDIDATE ?

### UN ENGAGEMENT HISTORIQUE :

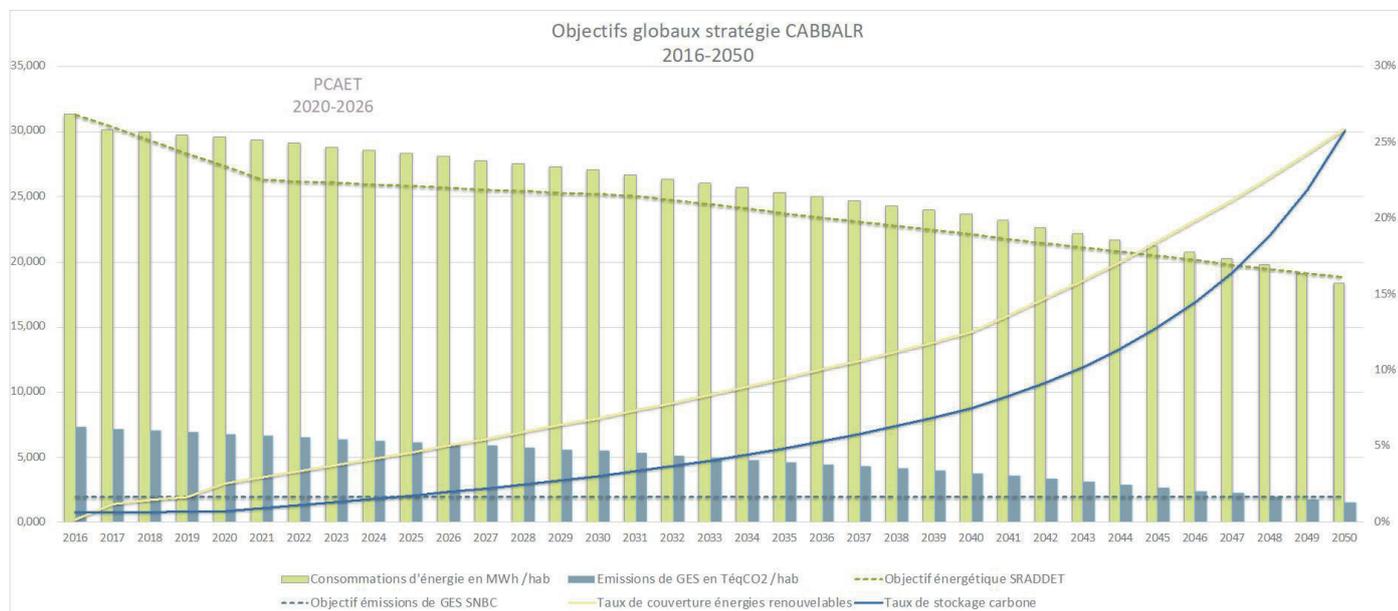
**L'engagement historique de l'Agglomération dans la lutte contre le changement climatique traduit dans son Plan-Climat :**

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est un acteur historique (depuis plus de 10 ans) en faveur de la lutte contre le changement climatique. En effet, dès 2007, l'ex-Communauté d'agglomération Artois Comm. fut l'une des premières en région à se doter d'un Plan Climat volontaire (à l'époque pas d'obligation réglementaire). Le pays de la Lys Romane s'était également engagé dans un Plan Climat volontaire à partir de 2008. Preuve que cet engagement se poursuit et se renforce, le **mercredi 4 septembre 2019, le Conseil Communautaire de la collectivité approuvait à l'unanimité l'arrêt projet de son Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) pour la période 2020-2026.**

Après deux ans de travail, ce Plan-Climat a permis de revoir et d'actualiser presque intégralement la stratégie Climat-Air-Energie du territoire à horizon 2050.

**Parmi les principaux objectifs :**

- **Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2016. Les émissions directes représenteraient alors 1,5TéqCO<sup>2</sup>/habitant contre 7 actuellement,**
- **Diminuer de 40% les consommations d'énergie par rapport à 2017,**
- **Multiplier par 13 la production d'énergie renouvelable sur le territoire par rapport à 2017,**
- **Multiplier par 8 le stockage du carbone sur le territoire,**





Le processus de co-construction a également permis de faire émerger un plan opérationnel de lutte contre le changement climatique pour les 6 prochaines années. Composé de **151 mesures**, ce plan représente **un investissement de plus de 372 millions d'euros** (budget prévisionnel brut, pour l'ensemble des partenaires) en faveur de la transition énergétique et écologique.

Parmi ces nombreuses mesures, la Communauté d'Agglomération avait jugé prioritaire d'émarger aux nouveaux dispositifs permettant de faciliter la réalisation opérationnelle de la transition énergétique et écologique. Le Contrat de Transition Ecologique en faisait bien sûr partie (Mesure 24.1 du programme d'actions). Avec sa signature, le CTE devient ainsi le premier succès du Plan-Climat 2020-2026.

## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UNE RÉALITÉ SUR LE TERRITOIRE :

Si la Communauté d'agglomération s'est depuis longtemps engagée dans la lutte contre le changement climatique, c'est parce que ses conséquences sont déjà clairement observables sur le territoire. Ainsi, entre 1967 et 2017, les températures moyennes annuelles **ont augmenté de 1,4°C**. Les précipitations ont également augmenté de 20% alors que le nombre de jours de gel par an a lui diminué d'1/3.

Sur la base des modèles climatiques, les températures du territoire pourraient augmenter de 4°C entre 1967 et 2100. Cela entraînera des conséquences néfastes très importantes pour les activités du territoire et pour notre confort de vie (inondations plus fréquentes, baisse des rendements agricoles, une multiplication par 2 des vagues de chaleur, une qualité de l'air plus mauvaise, etc. ).

Forte de ce constat, la Communauté d'agglomération et ses partenaires ne cessent de développer de nouvelles solutions afin d'accélérer la transition écologique et énergétique du territoire. Tous secteurs confondus, ce sont près de **3 000 emplois** qui pourraient être créés d'ici à 2050 dans des filières non-délocalisables.



## LE CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION :

### LES SIX GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Afin d'agir concrètement sur les enjeux du changement climatique sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a inscrit à la base de son CTE 6 grandes orientations stratégiques qui correspondent aux plus grands défis de demain pour le territoire :

- Accompagner le monde économique vers l'efficacité énergétique et la transition écologique;
- Engager des dispositions sur l'adaptation aux changements climatiques;
- Mettre en œuvre un programme d'actions visant à améliorer la connaissance et réduire les émissions polluantes;
- Traduire une efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs tertiaires;
- Inventer un modèle de développement pour actionner les potentialités en énergie renouvelable;
- Mettre en œuvre des opérations structurantes pour traduire une mobilité durable et efficace;

Le CTE étant une démarche co-construite avec les acteurs du territoire, ces orientations ont permis de poser un cadre de travail commun pour l'ensemble des porteurs de projets.

### Un dispositif sous le signe de la co-construction :

L'élaboration du présent CTE a fait l'objet de nombreux échanges entre l'Etat, la collectivité et a associé de nombreuses parties prenantes. Le CTE bénéficie tout d'abord de l'ensemble des travaux réalisés lors de la phase de co-construction et de concertation du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2026. Au total, ce sont près de **700 citoyens**, élus, agents et acteurs du territoire qui ont pris part à la concertation du PCAET entre septembre 2018 et août 2019.

Afin de garantir le caractère participatif du dispositif, la Communauté d'Agglomération a également organisé une réunion de présentation à destination des principaux acteurs territoriaux le 9 octobre 2019.

Au cours de cette réunion, le Président de la Communauté d'agglomération a présenté l'ensemble de la démarche et a invité les acteurs du territoire à se saisir de ce nouveau dispositif. Il a également sollicité différents partenaires comme l'ADEME afin de présenter les principaux outils mobilisables par les porteurs de projets territoriaux.

Enfin, cette réunion a permis d'inaugurer la plateforme numérique du Contrat de Transition Ecologique de la Communauté d'agglomération. Les porteurs de projets et les curieux peuvent s'y rendre afin de trouver toutes les informations disponibles sur les projets inscrits, leur état d'avancement, les acteurs engagés, etc. C'est également sur cette plateforme que les participants peuvent déposer leurs projets s'ils souhaitent bénéficier du dispositif. En effet, comme indiqué ci-dessous, la liste des projets inscrits s'étoffera au cours des 4 années de déploiement du CTE.

**La plateforme numérique du CTE de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est disponible à l'adresse suivante : <https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr>**



# Signature du Contrat de Transition Ecologique

## CALENDRIER DU CONTRAT :

Comme évoqué précédemment, le CTE sera déployé sur une période de **4 ans**, dès la date de sa signature. Pour la Communauté d'Agglomération, le dispositif sera donc actif du 16 Décembre 2019 au 16 Décembre 2023.

Le Comité de Pilotage se réunira de façon biannuelle afin de remplir les missions présentées ci-dessus, et notamment l'inscription de nouvelles opérations au contrat.

A mi-parcours, est prévu un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CTE, pouvant donner lieu si nécessaire à des évolutions. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

## CONTENU DU CONTRAT :

A la date de sa signature, le Contrat de Transition Ecologique de la Communauté d'agglomération comporte une première série de **12 projets**, tous en lien avec les grandes orientations stratégiques retenues. Portés par cinq structures territoriales différentes, (Agglomération, SIZIAF, Pôle Métropolitain de l'Artois, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ville de Béthune), ces projets seront mis en œuvre entre 2020 et 2023. Ils représentent un investissement global de près de **28 millions d'euros**.

Reconversion de friches, prime à destination des particuliers pour le remplacement de systèmes polluants, écologie industrielle, réseaux de chaleur et rénovation énergétique des bâtiments sont quelques exemples des thématiques traitées par le CTE.

La Communauté d'agglomération, l'ADEME, la Région Hauts-de-France et la Caisse des Dépôts et Consignations sont les principaux cofinanceurs des opérations inscrites.

## LA SIGNATURE DU CONTRAT :

Ce lundi 16 décembre l'ensemble des partenaires, inscrits dans la démarche symboliseront leur engagement réciproques en signant deux documents :

- Le premier **le contrat de transition écologique** entre l'Agglomération, l'Etat, la Banque des Territoires-groupe Caisse des Dépôts, l'ADEME et la Région Hauts-de-France.

-Le second, **la charte partenariale**, elle concerna les porteurs de projets (l'Agglomération, le Pôle Métropolitain, le SIZIAF, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la ville de Béthune) qui bénéficieront du dispositif CTE.

Ces documents ont vocation à associer des partenaires supplémentaires durant les 4 années de déploiement du dispositif.





## LES OPÉRATIONS INSCRITES AU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE :

### Orientations transversales

#### **Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane** **Etudier la création d'une agence locale du climat, de l'air et de l'Energie (ALECA)**

Engager une transition écologique et énergétique n'est réalisable qu'en levant un certain nombre de freins, qu'ils soient organisationnels, techniques ou financiers. Pour accélérer l'engagement du territoire, il faut rendre davantage efficient l'accompagnement des porteurs de projets, qu'ils soient publics, privés, parapublics, associatifs et citoyens. Il faut aussi donner des moyens d'action importants pour généraliser les projets de la transition.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération compte engager une réflexion pour créer un nouvel outil permettant d'incarner la transition écologique et énergétique : l'Agence Locale de l'Energie, du Climat et de l'Air. Une étude sur la faisabilité technique, juridique et financière est un préalable nécessaire pour déterminer l'opportunité de créer une agence locale.

### Accompagner le monde économique vers l'efficacité énergétique et la transition écologique

#### **Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane** **Mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à la l'écologie industrielle**

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, comme l'ensemble du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, bénéficie d'un tissu industriel très développé. Ces activités, extrêmement importantes pour l'attractivité du territoire et pour l'emploi, ont également un impact environnemental non-négligeable. Le secteur industriel représente ainsi **36% des consommations d'énergie et 20% des émissions de gaz à effet de serre** du territoire. Pourtant, les différents travaux menés lors du diagnostic du PCAET 2020-2026 ont permis d'identifier un potentiel de réduction des consommations d'énergie très important pour ce secteur. Le secteur industriel est donc un secteur clé à intégrer au plus tôt dans la transition écologique et énergétique du territoire.

Depuis 2018, la collectivité est lauréate du label « Territoires d'Industrie ». Etant également lauréate du Contrat de Transition Ecologique, la complémentarité de ces deux dispositifs apparaît comme une opportunité pour la Communauté d'Agglomération. C'est pourquoi elle souhaite pouvoir **renforcer l'accompagnement des entreprises du territoire en matière d'écologie industrielle** en proposant un dispositif permettant d'augmenter le nombre de projets sur le territoire.



## **SIZIAF**

### **Opération de requalification écologique du site de PSA à Douvrin**

Le Parc des Industries Artois-Flandres est l'une des plus importantes zones industrielles en région Hauts-de-France. Situé sur les communes de Douvrin et Billy-Berclau, le parc regroupe 70 entreprises dont certains des plus gros employeurs du territoire. La gestion, l'aménagement et la commercialisation de la zone industrielle sont délégués au Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF).

Depuis 2014, le groupe PSA a engagé une vaste opération de compactage de ces sites industriels dans une optique d'amélioration de la productivité et de baisse des coûts. Le SIZIAF est particulièrement

impacté puisque PSA Douvrin est implanté dans le périmètre du parc, sur un site de près de 140 ha. Via l'opération de compactage, le groupe PSA devrait ainsi céder près de 100 ha.

Ainsi le SIZIAF s'est donc engagé dans une vaste opération de requalification écologique du site de PSA Douvrin. Cette opération a donc pour objectif de requalifier des friches industrielles en devenant en proposant un modèle d'aménagement qui permet de concilier activité économique, environnement et contraintes industrielles.



## **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Les artisans acteurs de la transition écologique !**

Afin d'accompagner les artisans dans la transition écologique, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts de France s'appuie sur un dispositif existant, porté par l'ADEME au niveau national : « TPE&PME Gagnantes sur tous les coûts ». Cette prestation de conseil a pour but d'identifier les pertes cachées, de calculer les coûts et de trouver les moyens de les réduire.

S'adressant à toutes les entreprises de 1 à 19 salariés et inscrites au Répertoire des métiers, il s'agit d'un accompagnement qui permet d'identifier et mettre en œuvre des actions permettant de faire des économies. Efficace et rentable, il est conçu et approuvé par des dizaines de TPE et PME. L'accompagnement, déjà testé, a mis en lumière l'efficacité des mesures correctives et préventives.



## Engager des dispositions sur l'adaptation aux changements climatiques

### **Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

#### **Mettre en place un dispositif de sensibilisation sur les phénomènes de retrait-gonflement des argiles**

Dans le cadre de son action de lutte contre les phénomènes climatiques extrêmes, la Communauté d'Agglomération a réalisé un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique. Il apparaît que le territoire est vulnérable aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène, étudié depuis plusieurs années notamment via l'outil Climat'Pratic, cause d'importants dommages sur les bâtiments situés dans un périmètre où l'aléa est considéré moyen ou fort. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération a souhaité inscrire dans le programme de son Contrat de Transition Ecologique le déploiement d'un dispositif de sensibilisation et de communication sur les phénomènes de retrait-gonflement des argiles afin d'agir à court terme.

En effet, les conclusions des travaux indiquent que le respect des règles de l'art « élémentaires » en matière de construction permet de minimiser, voire d'éviter, une large partie des désordres.

## Mettre en œuvre un programme d'actions visant à améliorer la connaissance et réduire les émissions polluantes;

### **Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

#### **Améliorer la santé des habitants en réduisant l'impact négatif des systèmes de chauffage sur la qualité de l'air**

Avec près de 6 500 décès prématurés chaque année dans la région Hauts-de-France, la qualité de l'air est devenue une préoccupation environnementale et sanitaire prioritaire. En 2018, la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air a permis de mettre en évidence l'impact significatif du secteur résidentiel sur les émissions polluantes. Il est ainsi le premier émetteur du territoire de particules fines PM10 (34%) et PM2.5 (46%), et d'une grande partie des émissions de Composés Organiques Volatiles non Méthaniques (COVnM – 44%). Le chauffage au bois et au charbon est directement responsable de la grande majorité de ces émissions. En effet, ces systèmes parfois très polluants peuvent avoir un impact fort sur la qualité de l'air.

Un foyer ouvert de plus de 15 ans émettra ainsi jusqu'à 125 fois plus de particules fines qu'un système de chauffage au bois performant (flamme verte 7\*).

En partenariat avec l'ADEME, la Communauté d'Agglomération souhaite pouvoir expérimenter sur une durée de 3 ans une « Prime Air » à destination des habitants afin d'encourager le remplacement des équipements de chauffage au bois et au charbon les plus polluants. Selon les scénarii, le renouvellement du parc doit permettre de diminuer les émissions de particules fines du secteur résidentiel sur le territoire de 27% au terme de l'expérimentation.

## Traduire une efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs tertiaires

### **Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

#### **Stratégie de rénovation énergétique du patrimoine communal**

La Communauté d'Agglomération et ses 100 communes ont à leur charge de nombreux bâtiments. Avec une augmentation croissante de ses coûts, l'énergie pèse de plus en plus sur les finances publiques.



Pour réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergies renouvelables, des actions d'optimisation sont à engager prioritairement. Ces actions concernent principalement la rénovation des bâtiments existants (groupes scolaires, bâtiments administratifs...).

Dans une logique de mutualisation, la CABBALR souhaite s'engager pour accompagner les communes volontaires vers la transition énergétique. Ainsi, une stratégie de rénovation du patrimoine des communes a été élaborée. L'accompagnement de la Communauté d'Agglomération repose sur plusieurs étapes et notamment :

- L'identification des bâtiments les plus énergivores par la réalisation d'un état des lieux.
- La réalisation d'actions de faibles investissements permettant la réalisation d'économies substantielles.
- L'accompagnement technique à la réalisation de rénovations très performantes de type Basse Consommation.
- L'accompagnement financier des projets BBC au titre des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération
- La réalisation d'un suivi des consommations permettant une amélioration continue.

Le déploiement progressif de cette stratégie nécessite des financements supplémentaires afin de pouvoir disposer des moyens techniques et humains suffisants.

## Inventer un modèle de développement pour actionner les potentialités en énergie renouvelable;

### **Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur**

Actuellement, la production renouvelable locale permet de couvrir uniquement 2% de nos besoins énergétiques. Néanmoins, les potentiels du territoire sont importants et permettraient de réduire fortement notre dépendance aux énergies fossiles. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'est fixée comme objectif dans le cadre de son PCAET de multiplier par 13 sa production énergétique renouvelable entre 2017 et 2050.

Dans cette perspective, les réseaux de chaleur apparaissent déterminants pour amplifier le développement des énergies renouvelables. Aujourd'hui, ces réseaux sont au nombre de trois sur le territoire mais on constate ces dernières années des évolutions importantes, notamment autour du gaz de mine ou du développement des réseaux en milieu rural.

Ainsi, la Communauté d'agglomération souhaite réaliser un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur (SDRC) à l'échelle de son périmètre. Il lui permettra d'identifier finement les secteurs prioritaires pour développer des réseaux, tout en réalisant une analyse des formes juridiques d'exploitation les plus adaptées. Ce schéma, co-construit avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire permettra, à terme, de disposer d'un outil de programmation et de développement des réseaux de chaleur, et donc par extension des énergies renouvelables. Il sera donc mobilisable par l'ensemble des porteurs de projet du territoire.



## **Pôle Métropolitain de l'Artois**

### **Réaliser un cadastre solaire à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois**

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, la filière solaire représente un potentiel de développement des énergies renouvelables très important. Selon le diagnostic réalisé lors du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2026, le solaire photovoltaïque représente le deuxième gisement de production d'énergie renouvelable du territoire.

Afin de pouvoir exploiter plus efficacement ce gisement, il convient de développer des outils de communication et de sensibilisation pour démultiplier les projets. C'est pourquoi, le Pôle Métropolitain de l'Artois souhaite réaliser un cadastre solaire à l'échelle de son périmètre afin de mettre à disposition des acteurs locaux un outil permettant de stimuler la filière solaire. Le cadastre solaire est une cartographie du potentiel solaire du territoire. Il a deux cibles :

- Les porteurs potentiels de projets : particuliers, entreprises, gestionnaires de patrimoine ;
- Les acteurs relais et accompagnateurs de projet : espaces infos énergie, services habitat et urbanisme des collectivités...



Cadastre solaire d'Annecy

## **Ville de Béthune**

### **Création et extension du réseau de chaleur de la ville de Béthune**

Depuis l'été 2017 et l'attribution de la nouvelle délégation de service public de chauffage urbain, les équipes du délégataire Dakia, de Gazonor et le bureau d'études de la Ville de Béthune sont au travail afin de développer une nouvelle solution permettant de réduire efficacement la facture énergétique pour près de 6.500 logements.

En effet, le projet de la ville de Béthune, à la fois innovant et éco-responsable, combine deux énergies locales de récupération et intègre une extension de 6,7 km vers le centre hospitalier. A terme, la ville prévoit également une nouvelle extension de 7 km pour le raccordement au Centre de Valorisation Energétique, engendrant un taux de couverture en énergies renouvelables et de récupération de 84 %.

L'intérêt et l'originalité de ce projet repose sur la récupération du gaz de mine capté sur les anciennes mines des Hauts-de-France et fourni par la Française de l'Energie. Energie de récupération en lien direct avec l'histoire du territoire béthunois, le gaz de mine donne droit à la fois aux subventions du fonds chaleur de l'ADEME et au taux de TVA réduit sur la tarification du réseau de chaleur. Au plan environnemental, ce sont plus de 35 % des émissions de CO2 qui seront évitées chaque année, grâce en partie à la captation du gaz de mine qui ne s'échappera plus dans l'atmosphère.



Ce nouveau réseau de chaleur, que l'on pourrait qualifier d'intelligent, est un pas supplémentaire vers la transition énergétique : une technologie innovante et astucieuse avec l'exploitation d'une énergie locale pour se chauffer, un modèle exemplaire de circuit court avec la récupération de la chaleur fatale issue de l'incinération des déchets au Centre de Valorisation Énergétique, et un objectif visé de 84 % d'énergies renouvelables après 2020. Par ailleurs, ce projet répond à un enjeu majeur, il contribue à la lutte contre la précarité énergétique des habitants du territoire.

## Mettre en œuvre des opérations structurantes pour traduire une mobilité durable et efficace

### **Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Réduire efficacement l'impact écologique des déplacements des agents de la Communauté d'Agglomération**

L'histoire de la CABBALR, issue de la fusion de multiples structures (communautés d'agglomération et de communes) et ayant bénéficié d'importants transferts de compétences et d'équipements, lui confère la caractéristique de disposer d'un patrimoine bâti très dispersé sur le territoire, avec des services parfois éclatés et des équipements très diversifiés.

A ceci s'ajoute le territoire en lui-même, constitué de 100 communes, qui en fait une agglomération qualifiée de « XXL » au niveau national. De ce fait, près de 60 km séparent les communes situées aux extrêmes est et ouest ; près de 50 km séparent les communes situées aux extrêmes nord et sud.

Au regard de ces caractéristiques humaines, administratives, patrimoniales et géographiques, l'Agglomération génère une quantité de déplacements très importante, que ce soit au niveau des flux domicile-travail qu'au niveau des déplacements professionnels. Ceux-ci ont forcément un impact écologique non négligeable.

Au-delà des obligations réglementaires, il est de fait indispensable qu'une Agglomération comme la CABBALR, qui déploie une politique volontariste dans le cadre de son Plan Climat Air Energie, s'engage dans une réflexion sur la gestion des flux qu'elle génère et sur son empreinte écologique sur le territoire, notamment en matière de gaz à effet de serre.

### **Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane Réalisation et mise en œuvre d'un schéma directeur et opérationnel des modes doux à l'échelle communautaire.**

La part modale des modes doux avoisine actuellement environ 27% des déplacements quotidiens des habitants des 3 agglomérations composant le SMTAG, dont moins de 2% seulement pour le vélo, alors que 66% le sont en voiture. La part des déplacements en vélo atteint environ 4% pour les distances comprises entre 1 et 4 kilomètres.

Ce constat rapide montre que la marge de manœuvre est importante et que, même si le territoire de la Communauté d'Agglomération est caractérisé par un tissu urbain moins concentré qu'une agglomération classique, il est urgent de faire progresser ces chiffres. La Communauté d'Agglomération s'est donc engagée dans une politique d'amélioration des infrastructures destinées à la pratique des modes doux. Cela s'est traduit jusqu'à ce jour, notamment par :



## Signature du Contrat de Transition Ecologique

- Un traitement qualitatif des infrastructures réalisées dans le cadre de l'aménagement des zones d'activités économiques dont elle a la charge.
- La réalisation d'aménagements complémentaires à hauteur de près d'1 million d'euros, afin d'assurer une « continuité modes doux » le long de la ligne 2 du BHNS.

Face aux enjeux, l'élaboration d'un schéma directeur et opérationnel prend tout son sens. Pour que les usagers soient massivement incités à utiliser le vélo, il convient de leur proposer des itinéraires complets et cohérents, répondant à leurs usages et leur apportant toute la sécurité nécessaire.

L'objet du schéma directeur sera, à partir de l'armature créée le long du BHNS et des tronçons déjà existants, de parachever des itinéraires cohérents et pertinents afin de desservir un maximum d'équipements, de lieux ou d'établissements générateurs de flux. La cible doit bien évidemment être les déplacements inférieurs à 4 kilomètres. Les apports du schéma cyclable seront par ailleurs capitalisés et retranscrits pleinement et concrètement dans des documents cadres tels que le SCoT et le PLUi dont l'Agglomération a en charge l'élaboration.





## LES SIGNATAIRES :

### **La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane :**

L'Agglomération est un acteur historique (depuis plus de 10 ans) en faveur de la lutte contre le changement climatique. Il est donc naturel de la voir déployer le CTE, un dispositif lui permettant d'accompagner au mieux les porteurs de projets du territoire.

### **L'Etat :**

Dans le cadre de notre CTE, l'Etat mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'Etat et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués. Il s'engage également à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CTE. Il s'inscrit donc dans une posture de facilitateur en faveur des projets retenus.

### **La Région Hauts-de-France :**

La Région Hauts-de-France a un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique au niveau local. En effet, via l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDET), la Région décline les objectifs nationaux et internationaux en matière de lutte contre le changement climatique à l'échelle régionale. Son rôle stratégique vise donc à être l'intermédiaire entre les objectifs globaux et les réalisations locales.

### **La Banque des Territoires - groupe Caisse des Dépôts :**

Dans le cadre du contrat de transition écologique du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de la transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire. (accompagnement technique, financier, et administratif).

### **L'ADEME :**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie est un acteur essentiel à l'échelle nationale. Elle apporte son concours à de nombreux projets afin de faciliter leurs réalisations opérationnelles. Aujourd'hui, l'ADEME s'engage pour la réussite collective de la transition écologique et énergétique à l'échelle de notre territoire. A cette fin, l'ADEME contribue financièrement et techniquement aux opérations inscrites au contrat.

## LES PARTENAIRES :

### **La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane :**

En tant que coordonnateur de la transition écologique et énergétique sur son territoire, l'Agglomération mène différentes opérations inscrites au CTE. Ces opérations permettront de réduire significativement l'impact du changement climatique sur notre territoire.

### **La Ville de Béthune :**

En 2016, la Ville de Béthune s'est officiellement lancée dans la Smart City. Cette démarche vise à construire la ville de demain, en prenant en compte les enjeux actuels de notre société. Pour cela, l'enjeu est de faire de Béthune une ville collaborative, durable et innovante. Cela passe nécessairement par la mise en œuvre d'opérations structurantes



s'inscrivant dans cette philosophie, comme avec le projet de déploiement d'un réseau de chauffage urbain unique en France. Alimenté au gaz de mine extrait des galeries et fosses locales, associés, à la récupération de chaleur du Centre de Valorisation Energétique, le projet est le symbole de la politique énergétique et climatique de la commune. Il permettra en effet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre tout en agissant efficacement sur la facture énergétique des habitants concernés.

## **Le SIZIAF :**

Le Parc des Industries Artois-Flandres est l'une des plus importantes zones industrielles en région Hauts-de-France. Situé sur les communes de Douvrin et Billy-Berclau, le parc regroupe 70 entreprises dont certains des plus gros employeurs du territoire.

Au cours des années 2000, le SIZIAF place au cœur de sa stratégie l'environnement afin d'en faire un levier d'action pour l'implantation de nouvelles activités. Pour ce faire, il s'engage dans une démarche de labellisation ISO14001 et élabore son propre Système de Management Environnemental (SME). En 2004, le syndicat reçoit officiellement la certification ISO14001. Aujourd'hui, le SIZIAF développe via son SME un programme opérationnel et pluriannuel en faveur de la transition écologique de la zone industrielle Artois-Flandres. Il est clairement reconnu comme un acteur clé du territoire afin d'engager la transition écologique et énergétique du monde économique.

## **Le Pôle Métropolitain de l'Artois :**

Le Pôle Métropolitain de l'Artois est un syndicat mixte associant les trois communautés d'agglomération du bassin minier du Pas-de-Calais : Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et le Département du Pas-de-Calais. Un des objectifs donnés par sa délibération fondatrice est de devenir « la métropole de la Troisième Révolution industrielle ». Les échanges pilotés par Euralens et le PMA en 2017 ont permis d'aboutir à la rédaction d'une « Feuille de route pour la transition du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois ».

Ce document présente les différentes actions du territoire en cours ou en projet sur les thématiques de la transition énergétique et de l'éco-transition. Certaines d'entre-elles sont mises en œuvre par les collectivités membres du Pôle Métropolitain de l'Artois : c'est le cas notamment du contenu des PCAET. D'autres actions sont apparues comme étant d'intérêt métropolitain et sont portées par le PMA pour le compte de ses collectivités membres. C'est le cas notamment du cadastre solaire.

## **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

Acteur historique dans le développement de l'artisanat local, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est l'organe représentatif des intérêts généraux de l'Artisanat. La CMA des Hauts-de-France met en œuvre des missions d'accompagnement, couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise artisanale. Elle joue également un rôle déterminant en matière d'apprentissage et de formation continue. Au regard des enjeux climatiques et énergétiques actuels, la CMA Hauts-de-France s'engage désormais à déployer un accompagnement en faveur de la réduction des consommations des TPE & PME du territoire.



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

- Allouagne
- Ames
- Amettes
- Annequin
- Annezin
- Auchel
- Auchy-au-Bois
- Auchy-les-Mines
- Bajus
- Barlin
- Béthune
- Beugin
- Beuvry
- Billy-Berclau
- Blessy
- Bourecq
- Bruay-La-Buissière
- Burbure
- Busnes
- Calonne-Ricouart
- Calonne-sur-la-Lys
- Camblain-Châtelain
- Cambrin
- Cauchy-à-la-Tour
- Caucourt
- Chocques
- Cuinchy
- Diéval
- Divion
- Douvrin
- Drouvin-le-Marais
- Ecquedecques
- Essars
- Estrée-Blanche
- Estrée-Cauchy
- Ferfay
- Festubert
- Fouquereuil
- Fouquières-lès-Béthune
- Fresnicourt-le-Dolmen
- Gauchin-le-Gal
- Givenchy-lès-La Bassée
- Gonnehem
- Gosnay
- Guarbecque
- Haillicourt
- Haisnes
- Ham-en-Artois
- Hermin
- Hersin-Coupigny
- Hesdigneul-lès-Béthune
- Hinges
- Houchin
- Houdain
- Isbergues
- La Comté
- La Couture
- Labeuvrière
- Labourse
- Lambres
- Lapugnoy
- Lespesses
- Lières
- Liettres
- Ligny-lès-Aire
- Lillers
- Linghem
- Locon
- Lorgies
- Lozinghem
- Maisnil-lès-Ruitz
- Marles-les-Mines
- Mazinghem
- Mont-Bernenchon
- Neuve-Chapelle
- Nœux-les-Mines
- Norrent-Fontes
- Noyelles-lès-Vermelles
- Oblinghem
- Ourton
- Quernes
- Rebreuve-Ranchicourt
- Rely
- Richebourg
- Robecq
- Rombly
- Ruitz
- Sailly-Labourse
- Saint-Floris
- Saint-Hilaire-Cottes
- Saint-Venant
- Vaudricourt
- Vendin-lez-Béthune
- Vermelles
- Verquigneul
- Verquin
- Vieille-Chapelle
- Violaines
- Westrehem
- Witternesse

